

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	31

DELIBERATION n°2016/55

L'An deux mille seize et le mardi 5 juillet à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 30 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, COUROU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, MASONNAVE, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, ALBIRA, LABERNADIE, SARRAILH, LABOURDETTE, BOUSQUET, GARROCQ, et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU et MOULAT.

M. CARREY donne procuration à M. CASAUBON
Mme BARRAQUE donne procuration à M. LABERNADIE
M. SANZ donne procuration à M. BOUSQUET

Secrétaire de séance : Mme TOUTU

OBJET : FINANCES - BUDGET ANNEXE « ABATTOIR » - DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Président précise que les prévisions de dépenses et de recettes arrêtées lors de l'établissement des budgets primitifs subissent en cours d'exercice des modifications.
Elles donnent lieu à l'ouverture, à des compléments ou à des transferts de crédits.

BUDGET ANNEXE « ABATTOIR » :

Il convient d'inscrire des crédits supplémentaires à hauteur de 9 000 € pour financer les charges de fonctionnement liées aux taxes foncières. Ces charges sont remboursées par l'EPIC ABATTOIR.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
63512 : Taxes Foncières	9 000,00	7087 : Remboursement de frais	9 000,00
Total Dépenses	9 000,00	Total Recettes	9 000,00

REÇU

le - 8 JUL. 2016

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Le Président entendu,
Le conseil communautaire, à l'unanimité,
APPROUVE les inscriptions de crédits décrites ci-dessus,

AUTORISE les écritures d'ordre budgétaire correspondantes.



Le Président,

Jean-Paul CASAUBON